



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres hospitaliers : Haute-Saone

Question écrite n° 65084

Texte de la question

M Christian Bergelin appelle l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur les effets desastreux produits par la publication scandaleuse d'un article paru dans 50 millions de consommateurs et qui met en cause le service d'urgence de l'hopital de Gray. Or, ce service d'urgence fonctionne en parallele avec un SMUR et dispose 24 heures sur 24 et 365 jours par an d'un praticien docteur en medecine ayant suivi les stages de specialite, d'un interne ayant termine ses etudes medicales, d'une infirmiere, d'une aide-soignante ainsi que du materiel performant exige par cette discipline, entierement renouvele et datant de moins de cinq ans. Peut-il etre declare dangereux alors que son activite fait ressortir environ 6 000 entrees par an ? Par ailleurs, le centre hospitalier dispose des services suivants : 1o medecine interne, avec intervention d'un gastroenterologue, avec 2 praticiens a temps plein et un attache ; 2o medecine a orientation cardiologique, avec 2 praticiens a temps plein ; 3o gyneco-obstetrique dans lequel interviennent deux praticiens et un attache remplaçant ainsi que 3 pediatres attaches ; 4o chirurgie viscerale et generale, composee de 2 chirurgiens, de specialistes en ORL et en ophtalmologie avec interventions d'un orthopediste ; 5o service de soins intensifs de 9 lits naturellement operationnels 24 heures sur 24 et un service d'anesthesie-reanimation compose de 2 praticiens a temps plein, d'un remplaçant et ponctuellement d'assistants. Cet environnement medical est complete par les services medico-techniques : un bloc operatoire disposant de 3 salles equipees dont une reservee aux urgences ; un laboratoire totalement automatise est en mesure de pratiquer 24 heures sur 24 les examens essentiels de biochimie, d'hematologie, de toxicologie et les examens d'hemostase et de gaz du sang. La presence de techniciennes de laboratoire multidisciplinaires permet, en effet, de realiser, au sein d'un seul laboratoire totalement automatise, l'ensemble des bilans sanguins d'admission, dans un delai de ce fait tres court (de l'ordre d'une demi-heure generalement), ce qui represente la duree minimale difficilement atteinte par la plupart des etablissements. Le biologiste responsable est, d'autre part, ou present ou joignable 24 heures sur 24, ce qui permet, entre autres, de realiser les groupages sanguins avec le maximum de securite possible. Toutes conditions qui impliquent notamment une securite transfusionnelle optimale ; un service de radiologie avec une salle de radiologie numerisee avec reprographe laser qui est en cours d'installation. Par ailleurs, le service dispose de 3 echographes dont un acquis en debut d'annee. Il s'agit d'un echographe avec Doppler couleur, c'est-a-dire la encore le plus performant actuellement. En ce qui concerne le personnel, 24 heures sur 24 un radiologue est present ou a disposition dans les dix minutes. Les manipulateurs radios egalement sont a la disposition de l'etablissement 24 heures sur 24. A partir de ces elements, il lui saurait gre de bien vouloir indiquer de facon formelle si le service d'urgence de l'hopital de Gray est conforme aux directives du ministere de la sante et s'il presente un reel danger pour la population qui le frequente.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la sante et de l'action humanitaire comprend et partage l'indignation de l'honorable parlementaire a la suite des conclusions d'un article paru dans la revue 50 millions de consommateurs qui met en cause les services d'urgence de certains hopitaux. Il tient cependant a souligner que cet article n'engage que la responsabilite de ses auteurs et qu'il ne fait pas siennes les affirmations qu'il contient. En effet, ce travail

journalistique hatif comporte de nombreuses erreurs et ne reflète absolument pas la réflexion qu'il mène depuis plusieurs mois avec ses services. Le ministère chargé de la santé étudie avec sérieux et sans précipitation le problème de la qualité des soins et de l'accueil en urgence, et la commission STEG sur la restructuration doit publier ses conclusions d'ici quelques mois. Ses avis porteront davantage sur la démarche à suivre que sur la condamnation abrupte de tel ou tel service. Vraisemblablement, pourront alors être définis des critères d'accréditation, élaborés au plan national, puis adaptés aux nécessités locales au travers du schéma régional de l'urgence. Il existe près de mille « services d'urgence en France » et il est impossible de les conserver tous. Mais, en termes de santé publique, il convient de trouver une méthode. Toutes les urgences ne se ressemblent pas, il en est de petites et il en est de graves qui exigent un plateau technique et des compétences médicales différentes. Ainsi se précisent la notion de service de proximité - auquel la population est sensible - et celle de pôle d'urgence. Cette politique est désormais possible avec l'extension des SAMU et des centres 15 à tout le territoire. Elle sera servie par la prochaine mise en place du Comité national et des comités régionaux d'organisation sanitaire. Certains services d'urgence devront être fermés ou remplacés par une consultation polyvalente. D'autres seront reorganisés en sites de post-cure ou affectés à d'autres activités qu'il reste à définir cas par cas. Les professionnels concernés viendront, pour la plupart, renforcer les sites conservés et forcément davantage sollicités. Les instances chargées de l'organisation des urgences devront travailler pour adapter l'exigence de la qualité des soins aux conditions locales et géographiques.

Données clés

Auteur : [M. Bergelin Christian](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65084

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1992, page 5514